

Les Atouts

Le design, les avantages techniques et les homologations CE, ANSI, CSA, AS/NZS des nouvelles cagoules Kapio* et Navitek*, ainsi que de la protection respiratoire Airkos*, répondent aux nouvelles exigences.

De nouvelles réflexions liées à sa position de fabricant, accompagnent Weltek tout au long du processus et notamment sur la question de la contrefaçon.

Plusieurs supports, PIC, ainsi que le figaro abordent ce sujet complexe...



Non à la contrefaçon !

Le design, les avantages techniques et les homologations CE, ANSI, CSA et AS/NZS des nouvelles cagoules Kapio* et Navitek*, ainsi que de la protection respiratoire Airkos*, répondent aux nouvelles exigences.

De nouvelles réflexions liées à sa position de fabricant, accompagnent Weltek tout au long du processus et notamment sur la question de la contrefaçon.

Plusieurs supports, PIC (le 12/11/2015 dernier), ainsi que le figaro (le 5/11/2015) abordent ce sujet complexe, car dans certains cas, la contrefaçon peut avoir un impact négatif en terme d'image (marché du luxe français) mais plus grave, un impact sécuritaire fort surtout dans l' EPI.

C'est pour cette raison que Jacques Chanut, Président de la FFB*, Richard Chery, Président en charge de la contrefaçon/surveillance du marché de la FIEEC** et Jean-Luc Joyeau, Premier Vice-Président Trésorier de la FIM * ont récemment signé une convention pour mettre en place et encourager des actions pour le développement de réseaux de surveillance, relatifs à la diffusion des produits contrefaits.

La contrefaçon coûte une fortune au secteur du bâtiment. Selon la FFB, le montant de la contrefaçon dans le secteur représentait 1,5 milliard d'euros en 2011, en volume estimé. Et tout porte à croire qu'il n'a fait qu'accroître. Tous les produits sont concernés.

Et les malfrats copient tout. La tuyauterie PVC, les pompes à chaleur, les éléments de structures, les détecteurs de fumées et, évidemment, les équipements de protection individuelle.

Les copieurs usurpent généralement les normes et certifications et vendent des produits qui peuvent être dangereux. Autre constat : dans 80 % des cas, les produits contrefaits viennent d'Asie avec un faux marquage CE. Et comme le souligne Gérard Boulanger qui gère ce dossier à la FFB, « quand les fabricants sont pris en **délit d'usurpation du marquage CE, ils n'hésitent pas à affirmer que c'est en fait un sigle signifiant China Export** »...

La convention signée prévoit donc des opérations de sensibilisation des parties prenantes et du grand public aux enjeux de la conformité aux normes, la formation des acteurs économiques de la filière (installateurs, distributeurs), et le renforcement des liens avec les administrations et autorités en charge des contrôles.

Selon la FFB, « il est donc de l'intérêt de tous les acteurs de la filière de lutter ensemble contre ce fléau dont les effets sont lourds de conséquences : mise en danger de la santé et/ou de la sécurité des utilisateurs, dégradation de la qualité des ouvrages, augmentation des sinistres, atteinte à l'image de marque du secteur, concurrence déloyale mais aussi menaces sur l'emploi à tous les échelons de la chaîne de valeur ».

Comme le souligne Le Figaro, « la FFB est particulièrement vigilante sur les équipements de protection individuelle de ses salariés. Certains disposent en effet de primes pour s'acheter eux-mêmes chaussures, gants et autres casques de chantiers, or les exemples de matériels dangereux usurpant les normes de sécurité se multiplient ces derniers mois ».

Les industries mécaniques subissent aussi les préjudices de la contrefaçon. Pour la FIM, « c'est notamment une question de sécurité pour les clients et les salariés.

Une installation de protection incendie défectueuse peut avoir des conséquences dramatiques, de même que la fourniture d'équipements de protection individuelle non-conformes. L'utilisation de disques diamantés non-conformes sur des machines électroportatives utilisées tant par les professionnels que par les particuliers peut également entraîner des accidents graves ».

Pour la FIEEC, la sécurité des utilisateurs constitue le cœur de la problématique. En effet, la réglementation en vigueur pour les produits électriques, et par conséquent l'utilisation des normes applicables, a pour objectif premier de répondre à cet enjeu. Des produits qui s'en affranchissent font immédiatement peser un risque notamment en termes d'incendies, d'électrifications ou d'électrocutions. Ainsi sur 200.000 incendies d'habitation, on estime qu'un quart sont d'origine électrique (hors causes indéterminées), soit près de 140 par jour. Cette donnée illustre l'importance de la lutte contre les produits contrefaisants ou non conformes aux normes.

* FFB : Fédération Française du Bâtiment

** FIEEC : Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) et FIM : Fédération des Industries Mécaniques.

Sources :

<http://www.pic-magazine.fr/actualit...>

<http://immobilier.lefigaro.fr/artic...>